

L'étude de cas en géographie – Classe de troisième

Les programmes de géographie proposent une démarche par étude de cas, qui vaut pour les quatre années du collège. Cette démarche a été initiée en classe de 6^{ème} et poursuivie en 5^{ème} puis en 4^{ème}. On la retrouve en classe de 3^{ème} : elle ouvre quatre des thèmes du programme à l'exception de l'un d'entre eux (III-1 L'UE, une union d'États). **L'étude de cas s'inscrit dans une démarche inductive** qui invite, à partir d'une situation précise (un territoire, un espace, un aménagement, un réseau, un phénomène), à mettre en évidence progressivement enjeux majeurs, notions et acteurs.

Les cinq idées maîtresses de l'étude de cas

L'étude de cas peut se définir comme un objet d'étude singulier, au plus près du réel, par lequel on entre de manière concrète dans les thèmes du programme. Cet objet d'étude est donc un lieu ou un phénomène à la fois singulier et représentatif du thème d'étude : par exemple « une question d'aménagement urbain », « espace de production à dominante agricole », « un DROM ».

L'étude de cas se structure autour d'une ou deux problématiques, accessibles aux élèves. La problématique, choisie par le professeur, met l'accent sur certains aspects ou certaines thématiques en lien avec le fil directeur du thème, sans prétendre à l'analyse exhaustive du lieu ou du phénomène étudié. Elle permet la construction d'un questionnement et d'une réponse ordonnée.

L'étude de cas est conduite selon une approche géographique, donc spatiale, territoriale, impliquant différentes échelles. A partir d'un territoire, d'un espace ou d'un phénomène, on met en évidence des dynamiques spatiales, leurs évolutions. La problématique retenue offre une entrée privilégiée pour traiter l'étude de cas. Pour mobiliser des éléments explicatifs, on s'appuie sur les hommes, les sociétés, les acteurs et leur stratégie, les milieux naturels, l'histoire, la culture, les activités économiques, les effets provoqués par les interactions avec d'autres espaces et territoires, à d'autres échelles.

L'étude de cas repose sur une démarche inductive selon laquelle la construction du savoir géographique suppose de recourir à l'observation et à l'analyse de situations particulières qui contribuent à l'élaboration de notions et de réflexions de portée générale. La démarche invite à un parcours intellectuel qui articule le particulier et le général.

L'étude de cas constitue le cœur de la démarche pédagogique : elle occupe l'essentiel du temps consacré au thème. Toutefois, en 3^e la mise en perspective est plus conséquente que dans les classes précédentes.

On ne perdra pas de vue **les finalités générales des études de cas** : découvrir la place de « la France et de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui », la mise en œuvre du raisonnement géographique, la maîtrise progressive des capacités du programme, l'acquisition d'un savoir transférable utile, dans le quotidien d'aujourd'hui et de demain

L'étude de cas en 3^{ème} : continuités et nouveautés

On retrouve, dans l'étude de cas en 3^{ème}, les exigences de mise en œuvre déjà soulignées pour les classes précédentes : **l'étude de cas permet de faire comprendre des organisations spatiales particulières**. On ne peut prétendre mettre en évidence ou surtout expliquer tous les aspects qui concernent la place de la France et de l'Europe dans le monde d'aujourd'hui. Mais mettre en lumière quelques spécificités du territoire national ou européen permet d'identifier progressivement de grandes caractéristiques de l'espace national et continental.

Les études cas concernent des niveaux d'échelle variés : un aménagement urbain, l'agglomération parisienne, un DROM

Le thème de « La Région » (I – 2) peut être introduit par l'étude d'un projet d'aménagement à dimension régionale ; le choix d'un tel sujet d'étude (en particulier dans le domaine des transports) peut favoriser, dans une approche concrète, la mise en évidence d'un axe structurant le territoire régional et des différents acteurs impliqués dans cet aménagement facilitant de surcroît la compréhension de la décentralisation.

Chaque étude de cas doit amener à une meilleure compréhension des caractéristiques et du fonctionnement des territoires français et européen, de façon à en permettre une approche globale qui se construira donc progressivement au cours de l'année.

Au DNB une question peut porter sur l'espace ou le phénomène étudié en étude de cas.

L'étude de cas et sa mise en perspective

Pour chaque étude de cas, le programme invite à opérer une mise en perspective à l'échelle nationale pour la première partie (Habiter la France), nationale et européenne **pour la partie 2** (Aménagement et développement du territoire français), **européenne et mondiale** pour la partie III (Le rôle mondial de la France et de l'Union européenne) rendant ainsi compte de l'imbrication des échelles.

Cette mise en perspective n'est **pas une invitation à procéder à un cours de géographie générale à la suite de l'étude de cas ou à établir une typologie** ; elle n'est pas un prétexte destiné à introduire, par exemple, un cours général sur les espaces productifs en France.

La mise en perspective consiste essentiellement à montrer, **majoritairement à partir de cartes de la France, puis de l'Europe, puis du monde selon la partie du programme abordée, comment le territoire ou le phénomène étudié se situe, à chacune de ces échelles, dans une hiérarchie, dans des grands ensembles, dans des évolutions**. Ainsi, quand on procède à une étude de cas sur l'agglomération parisienne (II-2), mettre en perspective consiste à situer l'espace étudié sur une carte de France, à montrer sa position centrale sur une carte des réseaux de transports nationaux, la concentration des activités en région parisienne sur une carte de l'espace national, le poids de l'agglomération parisienne sur une carte des grandes métropoles françaises, et enfin comment cette agglomération constitue un point fort de l'organisation du territoire parmi d'autres que l'on localisera (métropoles régionales, façades maritimes, espaces frontaliers, ...).

En classe de 3^{ème}, dans la perspective de l'examen de fin d'année et de la préparation au lycée, **la mise en perspective occupe nécessairement un temps plus long que dans les classes précédentes**. Elle met en évidence de façon encore plus affirmée les notions auxquelles l'étude de cas a conduit.

Dans tous les cas, **la mise en perspective vise trois objectifs** :

- poursuivre l'acquisition de grands repères et des grandes divisions des territoires français et européen.

- comprendre que les lieux français et européens ne sont pas des isolats, que l'intégration européenne, la mondialisation et la perspective du développement durable les relie, les transforme à toutes les échelles.
- donner des éléments complémentaires de compréhension des territoires et des phénomènes étudiés : la France et l'Europe constituent des systèmes complexes, ouverts sur le monde.

On gardera à l'esprit que l'ensemble des questions du programme sont abordées en classe de 3^{ème} avec des élèves jeunes qui ont besoin de quelques éléments simples pour les aider à construire une lecture des territoires français et européen.